

RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

## DÉCISION DU MAIRE

DÉPARTEMENT  
DE L'INDRE

VILLE  
DE  
DÉOLS



Brassioux  
American Day 2025

2024-026



Madame le maire de la commune de DÉOLS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2122-22, L. 2122-23 et suivants ;

Vu la délibération du conseil municipal n° 2021-76 du 07 juillet 2021 accordant à Mme le Maire de Déols délégation pour prendre les décisions dans certaines matières en vertu de l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du conseil municipal n° 2021-88 du 05 octobre 2021 portant sur la délégation de pouvoir accordée au Maire par le conseil municipal pour solliciter des subventions en vertu de l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales ;

CONSIDÉRANT le projet d'évènement envisagé en juin 2025 au quartier « américain » de Brassioux à l'occasion des 80 ans de la Libération de la France ;

### DÉCIDE

**ARTICLE 1** : D'engager le plan de financement suivant :

DÉPENSES		RECETTES		
Libellé	Montant en €	Libellé	Taux	Montant en €
Brassioux American Day	10 850,00	État (Ministère de la défense - ONaCVG)	57%	6 180,00
		CD36	9,2%	1 000,00
		CR CVL	13,8%	1 500,00
		Autofinance ment	20%	2 170,00
<b>TOTAL TTC</b>	<b>10 850,00</b>	<b>TOTAL TTC</b>	-	<b>10 850,00</b>

**ARTICLE 2** : D'autoriser le Maire ou son représentant à signer tout acte en ce sens.

**ARTICLE 3** : La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de LIMOGES dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

**ARTICLE 4** : Madame le Maire s'engage à rendre compte de la présente décision à la prochaine réunion du conseil municipal.

Fait à DÉOLS, le 3 juillet 2024

Delphine GENESTE  
Maire

Publié le 5 juillet 2024

